

Séance Ordinaire du 22 novembre 2021

Date de la

Convocation :

17 novembre 2021

Date d’Affichage :

24 novembre 2021

Objet : Délibération n° 2021-149

CAF des Hautes Alpes : Convention Territoriale Globale

L’an deux mille vingt et un, le vingt-deux novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 2

Étaient présents : MM. ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : M. ARNAUD Cyril par M FAURE BRAC Christian, M. COULOM Nicolas par M. FINE Sébastien.

Mme GRANET Céline a été élue secrétaire de séance.

VU l’article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la circulaire n° 2020-01 du 16 janvier 2020 émanant de la Direction des politiques familiales et sociales, visant à préciser le déploiement des Conventions Territoriales Globales et les modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse ;

CONSIDERANT le dispositif « Contrats Enfance Jeunesse » déployé sur les communes de Saint Chaffrey et Villard St Pancrace arrivant à terme le 31 décembre 2021 ;

CONSIDERANT le dispositif « Convention territoriale globale » que la Caisse Nationale d’Allocation Familiale a souhaité lui substituer, afin d’appréhender dans leur ensemble, les besoins exprimés sur un territoire donné ;

CONSIDERANT la politique publique en faveur de la Jeunesse que la commune souhaite développer sous tous ses aspects (formation, santé, activités occupationnelles, mobilités, logement, insertion par l’économie, ...) en redéfinissant la réponse apportée aux besoins exprimés par le public visé ;

CONSIDERANT le périmètre de la C.T.G, portant sur les 4 thématiques socle suivantes : la petite enfance, la jeunesse, la parentalité et l’animation de la vie sociale ;

CONSIDERANT la méthodologie sur laquelle repose l’élaboration de la CTG du Briançonnais, à travers l’enchaînement des étapes suivantes :

- le diagnostic de l’état des besoins de la population,
- l’actualisation de l’offre d’équipements existante soutenue par la CAF et les collectivités locales,
- la définition d’un plan d’actions précisant les objectifs de création de nouveaux services mais aussi de maintien et d’optimisation des services existants,

- la détermination des modalités d'intervention et les moyens mobilisés, les modalités d'évaluation et de pilotage de la démarche.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'engager aux côtés de la **Caisse d'Allocation Familiale** des Hautes-Alpes, la démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale du Briançonnais en concertation avec la Communauté de Communes du Briançonnais et le Département des Hautes-Alpes ;
- de préciser que ce document devra être approuvé au plus tard le 31 décembre 2022 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Villard Saint Pancrace, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE